

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-435-1933 Secours.

n° 42-435-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 février 1933

Numéro JO

n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro

1 février 1933

TEXTE INTÉGRAL

il a été accordé à Guellé Ali, ex-plantan du Gouvernement, qui compte trente ans de services, un secours annuel temporaire de 1.800 francs payable par trimestre -échu, pour une durée d'une année.